



DANS SA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation de procédé de réclame à M. Schmidt, exploitant du restaurant «Croc & Roll », Rte de Genève 101 ;
- De délivrer une autorisation simple pour l'installation de panneaux photovoltaïques à M. Antonio Melcarne, ch. de l'Eglise 1 ;
- De délivrer une autorisation simple à M. Volet pour la réfection des façades de sa maison à la Rte du Lac 1

La municipalité